



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
PROJET DE LA SOCIÉTÉ PIVETTA BTP  
POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DE SA CARRIÈRE DE SABLE  
COMMUNE DE RÉMY**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du 22 mars 2023 au 6 avril 2023** sur le projet de la **société PIVETTA BTP** pour le renouvellement de l'exploitation de sa carrière de sable sur la commune de RÉMY.

1. L'enquête publique environnementale porte sur le renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sable pour une durée de 10 ans et une production annuelle maximale de 51 000 tonnes, relevant de la rubrique n° 2510-1 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Jacques NICOLAS, chef d'agence de société de manutention en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de RÉMY.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de RÉMY :

- **mercredi 22 mars 2023 de 9h00 à 11h00**
- **samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **jeudi 6 avril 2023 de 16 h à 18 h 00**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, la notice de renseignements, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, les annexes, l'avis de l'Autorité environnementale, sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la **mairie de RÉMY**.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de :

**Arsy, Baugy, Canly, Francières, Joncquières, Lachelle, Montmartin et Remy.**

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans la mairie de RÉMY,
- par courrier adressé à la commune de RÉMY, à l'attention du commissaire-enquêteur,
- par courrier électronique adressé à :  
[ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr)

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Ophélie RUBIO - Animatrice Santé Sécurité Environnement - Tél. : 03.44.42.71.94 - Fax : 03.44.42.63.96 - Mail : [o.rubio@pivetta-reseaux.fr](mailto:o.rubio@pivetta-reseaux.fr) - Société PIVETTA BTP – 23 avenue François Mitterrand, 60150 Thourotte ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.